

AD2E : AIDE AUX DEVOIRS ET ETUDE ENCADREE

FICHE DE POSTE – ENCADRANT D’AIDE AUX DEVOIRS ET D’ETUDE ENCADREE

À la suite de la délibération du conseil régional n°2021-050 « Une Région toujours plus solidaire » (article 7), la Région Île-de-France a initié un nouveau dispositif de soutien à la réussite des élèves, dénommé *Aide aux Devoirs et Etude Encadrée (AD2E)*.

L’objectif est de favoriser l’accompagnement des lycéens, sur un temps d’étude, en dehors des heures de classe. En complément de leurs apprentissages sur le temps scolaire, il est proposé aux lycéens de poursuivre leurs acquisitions, notamment en développant **leur méthodologie et leur autonomie**, au sein du lycée.

Afin d’assurer une continuité de ces temps d’étude vis-à-vis du temps scolaire, l’AD2E est encadrée par des enseignants retraités de l’Education nationale ou des enseignants en activité, dans le cadre d’un cumul d’activité ou d’un cumul emploi-retraite.

Missions

Le dispositif AD2E est destiné aux lycéens scolarisés, repérés en difficulté scolaire ou souhaitant bénéficier d’une méthodologie de travail au sein de leur établissement.

Le repérage des lycéens et leur orientation vers le dispositif est à la main des chefs d’établissements.

En tant qu’encadrant des temps d’étude accompagnés, vous veillerez à :

- Encadrer les temps d’étude ;
- Accompagner les élèves à la consolidation des apprentissages, à la réalisation de leurs devoirs et de leur travail personnel ;
- Doter les élèves d’une méthodologie de travail ;
- Renforcer l’acquisition des savoir-faire ;
- Développer l’entraide entre les élèves et favoriser l’autonomie à l’écrit et à l’oral.

Type d’emploi et rémunération

Durée du contrat : année scolaire 2023-2024 Interventions à partir du 6 novembre 2023

Rémunération : 38€ bruts de l’heure

Paiement : trimestriel sur attestation de présence signée par le chef d’établissement transmis à la Région.

Sélection des candidatures

En fonction du nombre de candidatures reçues, la Région pourra privilégier les candidatures offrant une représentativité de l’ensemble des disciplines scolaires et permettant d’assurer une bonne répartition sur le territoire régional des lycées participants.

Si plusieurs candidatures sont reçues pour un même établissement, la priorité sera accordée à la première candidature reçue.

Une seule candidature par lycée sera retenue.

Procédure de recrutement

Tout enseignant retraité de l’Education nationale ou en activité souhaitant proposer un dossier de candidature pour animer le dispositif AD2E sur l’année scolaire 2023-2024 est invité à retourner un dossier de candidature à l’adresse suivante AD2E@iledefrance.fr. Les candidatures seront étudiées en septembre/octobre 2023, période à laquelle les services solliciteront les candidats si nécessaire.